

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n° : F-60038

**HF Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur du produit Identificateur de produit****Nom du produit** HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press  
**Référence** 008R13256**UFI** W220-QOYG-H00F-JMAX**Couleur** Noir**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Imprimante à jet d'encre**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** Xerox  
Silversquare  
Ikaroslaan 1  
B1930 Zaventem , Belgium**Pour plus d'informations, contacter****Contact person** Manager, environnement,  
santé,sécurité et durabilité  
**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)  
**Télécopie** --  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com**Pour le document le plus récent** <https://safetysheets.business.xerox.com>**1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence**+33 1 72 11 00 03  
112 – demander des informations sur les poisons**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

**2.2 Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**  
Symboles de danger

FDS n° : F-60038

**HF Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger  
Conseils de prudence**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes  
P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P313 - Consulter un médecin

**UFI**

W220-Q0YG-H00F-JMAX

**2.3 Autres dangers**

Contains a chemical that can cause an allergic reaction in susceptible people

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Hazard Statements	REACH registration number
Water	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propylene glycol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	5-15	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Carbon black	1-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Triethanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazolin-3-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 2/inhal. (ATE = 0.21 mg/L, dusts or mists) Acute Tox. 4/oral (ATE = 450 mg/kg bw) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1A (C ≥ 0.036 %) Aquatic Acute 1 (M = 1) Aquatic Chronic 1 (M = 1)	H318 H315 H400 H410 H302 H317 H330	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau, Consulter un médecin si nécessaire, NE PAS faire vomir

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FDS n° : F-60038

**HF Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

**Toxicité aiguë****Yeux**

Peut provoquer une irritation

**Peau**

Peut provoquer une irritation

**Inhalation**

Aucun effet connu, Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

**Ingestion**

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

**Effets chroniques****Toxicité chronique**

En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

**Symptômes principaux**

Une exposition excessive peut provoquer:

Irritation oculaire

Irritation cutanée

**4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Protection pour les secouristes** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements**Notes au médecin** Traiter les symptômes**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Produits de combustion dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

**Autres informations****Inflammabilité**

Ininflammable

**Point d'éclair**

&gt; 100 °C / &gt; 212 °F

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir Section 13 pour plus d'informations

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Mettre en place une ventilation adaptée, Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Ne pas ingérer

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants

### 7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Carbon black	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	
Triethanolamine	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter, Lunettes de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Noir
pH	7 - 9.5		
Point d'éclair	> 100 °C	/	> 212 °F
Point de fusion / point de congélation	non applicable		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)		
Point de ramollissement	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	Aucune information disponible		
Relative vapor density	Aucune information disponible		
Densité	Aucune information disponible		
Hydrosolubilité	Dispersible		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible		
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)		
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 °C		
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	non applicable		

#### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Hazardous reactions**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

### 10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

### 10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

#### Toxicité aiguë

Informations sur le produit

**Irritation**                                      Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire  
**DL50 par voie orale**                      Indéterminé(e)(s)  
**DL50, voie cutanée**                      Indéterminé(e)(s)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation LC50
Propylene glycol	20 g/kg ( Rat )	20800 mg/kg ( Rabbit )	
Carbon black	15400 mg/kg ( Rat )	3 g/kg ( Rabbit )	
Triethanolamine	4190 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 16 mL/kg ( Rat )	
1,2-Benzisothiazolin-3-one	1020 mg/kg ( Rat )		

#### Toxicité chronique

**Cancérogénicité**                              Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Carbon black	2B

#### Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. No processo de fazer este produto, a pequena quantidade de negro de carbono é disperso num líquido e não é expresso como "livre" negro de fumo. Portanto, esta classificação não se aplica a este produto.

#### Autres effets toxiques

##### Sensibilisation

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

FDS n° : F-60038

**HF Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

<b>Effets mutagènes</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Aucune information disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible

**11.2 Informations sur d'autres dangers**

<b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
---	--

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas PBT selon REACH annexe XIII

**12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets Considérations relatives à l'élimination**

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts  
Éliminer conformément aux réglementations locales

FDS n° : F-60038

**HF Encre aqueuse - Noir**

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

**Emballages contaminés**

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** 08 03 13

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 UN/ID No**

non réglementé

**14.2 Nom d'expédition**

non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Packing Group**

non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

non applicable

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission

10-02-2018

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

Date de révision 11-14-2024

Remarque sur la révision Adresse pour certaines régions mise à jour, Updated Emergency Telephone number in some geographies

### Full text of H-Statements referred to under sections 2 and 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne DFG	Pays-Bas
Propylene glycol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 474 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 150 ppm TWA 470 mg/m <sup>3</sup> STEL 1410 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 450 ppm			
Carbon black	STEL 7 mg/m <sup>3</sup> TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>		
Triethanolamine		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup>		AGW 1 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Carbon black	TWA 3 mg/m <sup>3</sup>				TWA 2.0 mg/m <sup>3</sup>
Triethanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 5 mg/m <sup>3</sup>	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 10 mg/m <sup>3</sup> S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie MDLPS	Grèce	Roumanie
Carbon black	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	
Triethanolamine	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propylene glycol	TWA 100 mg/m <sup>3</sup>				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m <sup>3</sup> STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m <sup>3</sup>
Carbon black	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TLV 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 7 mg/m <sup>3</sup>

FDS n° : F-60038

## HF Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 10-02-2018

Date de révision 11-14-2024

Numéro de révision 7

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Triethanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup> TLV 0.8 ppm Indicative STEL 10 mg/m <sup>3</sup> Indicative STEL 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Xerox Corporation a créé cette fiche de donnée sécurité produit à l'attention de ses clients à toutes fins utiles. Il appartient à l'utilisateur de décider de l'utilisation appropriée de ces informations, y compris les informations concernant la conformité avec les lois, règles et réglementations applicables. Xerox déclare en toute bonne foi que les informations spécifiées dans le présent document sont exactes au moment de sa publication mais décline toute responsabilité ou garantie de quelque nature que ce soit, qu'elle soit explicite ou implicite, sur l'exactitude, l'exhaustivité ou l'aptitude à une utilisation particulière de ces informations. Par la publication de cette fiche de donnée sécurité produit, Xerox décline toute responsabilité relative aux pertes, réclamations, responsabilité ou dommages pouvant résulter du recours aux informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte. Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité